



**APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
N° COI/RDRM/AO/2023/001**

**RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT EN COMMUNICATION A TEMPS PARTIEL POUR
LE PROJET RDRM-IO**

1. La Commission de l'océan Indien (COI) a reçu un financement de l'Union européenne pour réduire les pertes dues aux catastrophes et au climat en termes de biens humains, économiques, sociaux, physiques et environnementaux des États membres de la COI, conformément au Cadre de Sendai d'Action pour la réduction des risques de catastrophe (2015 – 2030). Il s'agira notamment : i) d'améliorer la compréhension de la réduction des risques de catastrophe et les capacités de gouvernance des États insulaires ; ii) de renforcer les capacités d'intervention face aux risques de catastrophe dans la région de l'Océan Indien. Le Projet Renforcement de la résilience et gestion de la réponse aux catastrophes dans la région de l'océan Indien (RDRM-OI) a l'intention d'utiliser une partie de ce fonds pour le "Recrutement d'un consultant en communication à temps partiel pour le projet ».

2. Cet appel à manifestation d'intérêt vise à recruter un consultant individuel pour appuyer la COI dans la conception, la gestion et la mise en œuvre d'un plan de communication adapté aux activités du projet, en concertation avec les pays membres et en étroite collaboration avec la DUE et les partenaires d'exécution (PIROI, UNDRR et Secrétariat général de la COI). Le plan de communication doit prendre en considération les outils de communication existants dans chaque pays de la COI et inclure la formation des communicants sur les questions de réduction et gestion des risques de catastrophes. Il devra également tenir compte des lignes directrices de communication et visibilité pour l'action extérieure de l'Union européenne et de la stratégie de communication de la COI. Le consultant exercera à temps partiel tout au long de la durée du projet (jusqu'en décembre 2025) au gré de l'évolution des activités nécessitant sa contribution.

3. La Commission de l'océan Indien invite les consultants individuels à soumettre leur candidature pour les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressées doivent fournir des informations sur leurs capacités et leurs expériences afin de démontrer leur qualification pour exécuter les services :

a. Lettre de soumission avec une présentation du consultant

b. Qualifications et compétences : (i) *Avoir un diplôme d'études supérieures de niveau BAC+3 au minimum en communication, relations publiques, journalisme, relations internationales ou tout autre domaine connexe pertinent ; (ii) Justifier d'une expérience d'au moins 5 ans dans l'élaboration et la mise en œuvre réussie de plans/stratégies de communication ; (iii) Compétences en communication digitale ; (iv) Très bonne maîtrise du français et anglais à l'oral et écrit, (v) Forte capacité d'analyse et de synthèse ; (vi) Aptitude à présenter des exposés oraux devant divers auditoires ; (vii) Maîtrise parfaite de l'outil informatique, du Pack office et plus généralement des NTIC ; (viii) Témoigner d'une expérience significative dans la conceptualisation / la réalisation d'outils de communication de qualité de divers formats (vidéo, infographie, brochures, magazines, articles...) ; (ix) Des compétences en graphisme (PAO-DAO) constituent un avantage*

c. Expériences professionnelles générale : (i) *Avoir une expérience professionnelle dans la communication institutionnelle ; (ii) Avoir une expérience dans la communication à l'échelle régionale ou internationale serait un atout*

d. Expériences professionnelles spécifiques : (i) *Avoir une bonne connaissance des enjeux liés aux changements climatiques et à la réduction des risques de catastrophe dans les PEID ; (ii) Avoir une expérience avérée dans une organisation/mission internationale serait un atout ; (iii) Avoir les capacités à travailler de manière autonome et gérer des relations professionnelles diversifiées ; (iv) Faire preuve d'un leadership avéré et d'intégrité*

4. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous pendant les heures de bureau suivantes : de 8h30 à 16h30.

5. Les manifestations d'intérêt doivent être soumises dans une enveloppe scellée à l'adresse mentionnée ci-dessous ou envoyées aux adresses électroniques suivantes au plus tard **le 29 mars 2023 à 16h00 (heure de Maurice) avec la mention « Recrutement d'un consultant en communication à temps partiel pour le projet RDRM-OI - COI/RDRM/AO/2023/001 »**

**Secrétariat général de la Commission de l'océan Indien
Blue Tower, 3ème étage, Institute Road, Ébène, Maurice
Tel : (230) 402 6100**

Email : innocent.miada@coi-ioc.org ; gina.bonne@coi-ioc.org ; pascal.rakoto@coi-ioc.org

Ile Maurice, le 16 mars 2023

Termes de référence pour le recrutement d'un Consultant en communication à temps partiel pour le projet RDRM-IO

1. INFORMATIONS GENERALES

1.1. Informations utiles concernant le partenaire

La Commission de l'océan Indien (COI) est une organisation intergouvernementale de coopération régionale créée en 1982 à Port-Louis (Maurice) et institutionnalisée par l'Accord général de coopération en 1984 à Victoria (Seychelles). Elle regroupe quatre États du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), à savoir l'Union des Comores, la République de Madagascar, la République de Maurice et la République des Seychelles ainsi que la France, au titre de La Réunion, région de l'Outre-mer français et ultrapériméridienne européenne.

La COI s'est donnée la mission de resserrer les liens d'amitié et de solidarité entre les peuples et de contribuer à travers la coopération régionale au développement durable de ses États membres. Seule organisation régionale africaine composée exclusivement d'îles, elle défend les intérêts insulaires de ses États membres qui ont en commun l'isolement, l'étroitesse des marchés, la fragilité environnementale et l'exposition aux catastrophes naturelles. La COI a vu ses missions évoluer au fil des ans pour tenir compte des nouveaux besoins régionaux et relever les défis qui s'imposent à elle. Les crises alimentaire et énergétique, le réchauffement climatique, la libéralisation du commerce mondial impliquent en effet de nouvelles formes de croissance et de solidarité

1.2. Situation actuelle dans le secteur concerné

Les États insulaires de l'océan Indien en raison de leur taille, de leurs ressources limitées et de leur isolement géographique, sont particulièrement vulnérables aux risques de catastrophes naturelles. Les dynamiques observées depuis quelques années laissent présager d'une augmentation des risques de catastrophes en raison des effets du changement climatique. Les enjeux sont d'autant plus importants qu'en raison des charges supplémentaires que fait peser les risques liés aux catastrophes naturelles sur les budgets nationaux, le développement durable des États insulaires de l'océan Indien pourrait être sérieusement compromis. Les capacités des pays à absorber l'impact des aléas naturels extrêmes et à se relever efficacement sont faibles du fait de ses ressources limitées, de compétences humaines insuffisantes et de contraintes spatiales fortes. L'impact du changement climatique, lié à un développement incontrôlé des pays, en particulier dans la bande du littoral, devrait favoriser une exposition croissante de la population aux risques de catastrophes. La COI à travers son plan de développement stratégique 2022- 2027 s'engage à promouvoir l'adhésion et l'engagement politique à la réduction des risques de catastrophes et à soutenir les pays pour renforcer les capacités locales et les capacités institutionnelles nationales

1.5 Programmes connexes et autres activités des donateurs

Les projets de développement mis en œuvre par la COI sont financés par différents partenaires, à savoir : l'Union Européenne (essentiellement le Fonds Européen de Développement / FED) ; la Banque Mondiale (FEM) ; la France (FSP, FFEM et AFD) entre autres

Dans le cadre du 11ème FED, l'UE finance des projets/programmes régionaux mis en œuvre en partenariat avec la COI dans divers secteurs, notamment :

- Renforcement de l'entrepreneuriat et de la coopération entre entreprises
- Appui au Réseau SEGA One Health project
- Contribution de la pêche durable à l'économie bleue de la région de l'Afrique orientale, de l'Afrique australe et de la région de l'Océan Indien
- Appui à la sécurité alimentaire et nutritionnelle
- Renforcement de la résilience et gestion de la réponse aux catastrophes dans la région de l'Océan Indien.

Par ailleurs, le projet RDRM-OI est appelé à travailler en synergie avec des programmes existant dans la région tels que :

- Le projet CREWS "Supporting regional cooperation to strengthen seamless operational forecasting and multi hazard early warning systems at national level in the South-West Indian Ocean" (2020 -2025), dont l'intervention vise à renforcer la capacité d'adaptation et la résistance au climat dans cinq pays de la région de l'Océan Indien en améliorant les cadres de coopération régionale pour la prévision du climat et de la météo.
- Le projet HYDROMET (2023-2028) financé par l'AFD et le Fond Vert pour le climat visant à renforcer les systèmes d'alerte précoce aux aléas hydrométéorologiques dans la région de l'Océan Indien

2. OBJECTIFS ET PRODUITS ATTENDUS

2.1. Objectif général

L'objectif de la mission du Consultant en communication pour le projet « Renforcement de la résilience et gestion de la réponse aux catastrophes dans la région de l'Océan Indien » est d'appuyer la COI dans la conception, la gestion et la mise en œuvre d'un plan de communication adapté aux activités du projet, en concertation avec les pays membres et en étroite collaboration avec la DUE et les partenaires d'exécution (PIROI, UNDRR et Secrétariat général de la COI). Le plan de communication doit prendre en considération les outils de communication existants dans chaque pays de la COI et inclure la formation des communicants sur les questions de réduction et gestion des risques de catastrophes. Il devra également tenir compte des lignes directrices de communication et visibilité pour l'action extérieure de l'Union européenne et de la stratégie de communication de la COI. Le consultant exercera à temps partiel tout au long de la durée du projet au gré de l'évolution des activités nécessitant sa contribution.

2.2 Objectifs spécifiques

Plus spécifiquement, la présente consultation vise à :

- Assurer une communication efficiente et une visibilité des activités du projet
- Valoriser et diffuser les principales réalisations du projet
- Informer et sensibiliser les parties prenantes du de l'évolution des activités

2.3 Produits attendus de la part du contractant

Les produits attendus du présent marché sont les suivants :

- Un plan de communication du projet est élaboré et mis en œuvre
- Une meilleure visibilité des activités du projet est assurée

- Les principales réalisations du projet sont valorisées et diffusées
- Les parties prenantes au projet sont informées et sensibilisées sur l'évolution des activités
- Un plan de formation pour les médias et les communicants est élaboré et mis en œuvre

3. HYPOTHÈSES ET RISQUES

3.1. Hypothèses sous-tendant le projet

- Les activités entreprises dans le projet nécessitent un travail de communication à plusieurs niveaux notamment avec les bénéficiaires, les parties prenantes, les professionnels de la communication ;
- Appropriation des activités de communication par les professionnels des pays concernés ;
- Les moyens financiers sont mis à la disposition pendant toute la période de mise en œuvre

3.2. Risques

- Contexte différent pour chaque pays en termes de systèmes de communication, et d'outils disponibles
- Collaboration avec 3 différents partenaires de mises en œuvre pour le même projet
- Retards dans la mise en œuvre par les institutions partenaires liés aux procédures internes.

4. CHAMP D'INTERVENTION

4.1. Généralités

4.1.1. Description du projet

Ce programme, d'une durée de 60 mois (22 décembre 2020 – 22 décembre 2025) et doté d'un budget de 6 850 000 EUR (dont 6 650 000 EUR de contribution de l'UE sous le 11ème FED), couvre les Comores, Madagascar, Maurice et les Seychelles.

L'objectif du programme est de réduire les pertes dues aux catastrophes et au climat en termes de biens humains, économiques, sociaux, physiques et environnementaux des États membres de la COI, conformément au Cadre de Sendai d'Action pour la réduction des risques de catastrophe (2015 – 2030). Il s'agira notamment : i) d'améliorer la compréhension de la réduction des risques de catastrophe et les capacités de gouvernance des États insulaires ; ii) de renforcer les capacités d'intervention face aux risques de catastrophe dans la région de l'Océan Indien.

Le Secrétariat général de la Commission de l'océan Indien est l'organe en charge de la coordination du programme et de l'exécution d'une partie des activités, à travers un devis-programme pluri annuel. Sous la direction de la Chargée de mission, responsable de ce programme et en coordination avec l'Unité de Communication de la COI, Un consultant apportera son appui à la communication et à la visibilité des activités du programme. Les activités à mettre en œuvre dans le cadre du devis-programme sont notamment :

- La création d'un Système d'alerte régional basé sur des normes internationalement acceptées et l'établissement d'un réseau régional de Systèmes d'Alerte Précoce pour promouvoir le partage d'informations à travers tous les pays.
- L'acquisition d'équipements appropriés pour des interventions efficaces et coordonnées en cas de catastrophes
- La mise en réseau des agences nationales en charge de la GRC
- L'élaboration d'un plan de communication et de visibilité pour l'ensemble du programme

Les autres activités du programme sont mises en œuvre à travers deux contrats gérés directement par la Délégation de l'Union Européenne auprès de la République de Maurice et de la République des Seychelles (DUE) : i) un contrat de subvention à la Plate-forme d'intervention régionale de l'océan Indien (PIROI) en partenariat avec la Mauritian Red Cross Society ; ii) une convention de contribution avec United Nations Office for Disaster Risk Reduction (UNDRR).

Les présents termes de référence concernent le recrutement d'un consultant en communication à temps partiel du programme « Renforcement de la résilience et gestion de la réponse aux catastrophes dans la région de l'océan Indien »

4.1.2. Zone géographique à couvrir

Les îles sud-ouest de l'océan Indien (Etats membre de la COI) notamment Comores, Madagascar, Maurice et Seychelles.

4.1.3. Groupes cibles

- Les institutions nationales en charge de la GRC
- Les communautés vulnérables aux risques de catastrophes
- Les établissements scolaires
- Les professionnels de la communication
- Les institutions étatiques et non étatique concernés par le RRC

4.2. Activités spécifiques

- Identifier et proposer des activités de communication conformes au plan de travail du projet
- Développer des supports de communication appropriés et mener des activités qui assurent une communication efficace avec les publics ciblés en collaboration avec les communicants nationaux
- Diffuser les produits de communication aux destinataires appropriés
- Elaborer avec le soutien de UNDRR un plan de formation pour les médias et un glossaire sur le sujet
- Contribuer au contenu des plateformes en ligne en collaboration avec l'unité de communication de la COI
- Assurer une visibilité du travail du programme grâce à une communication efficace et innovante à l'aide de diverses plateformes multimédias
- Fournir des informations générales et des documents d'information sur demande
- Contribuer activement à la sensibilisation au mandat et aux objectifs du projet RDRM
- Produire des rapports périodiques sur les activités de communication
- Identifier et mettre en exergue à travers des moyens de communication appropriés les enseignements tirés des principales réalisations du programme dans les différents pays de la COI pour le partage des connaissances
- Coordonner les aspects de communication pour les événements du projet (ateliers, conférences...)
- Apporter les appuis nécessaires à l'équipe du projet pour communiquer sur les activités, notamment lors d'ateliers et conférences
- Assurer une coordination efficace avec les partenaires de mise en œuvre sur les aspects de communication

4.3. Gestion du projet

4.3.1. Organe responsable

La Commission de l'Océan Indien basée à Maurice est le pouvoir adjudicateur pour le contrat.

4.3.2. Structure de gestion

Avec le Chargé d'appui à la coordination et sous la supervision du Chargé(e) de mission responsable du secteur « Réduction des risques de catastrophes » et en étroite collaboration avec l'Unité de communication de la COI et de la DUE.

Le comité de pilotage supervisera la mise en œuvre globale du projet RDRM-IO et fournira des orientations stratégiques. Le comité de pilotage du projet sera présidé par la COI et sera composée des représentants des différents partenaires d'exécution et des points focaux nationaux du projet.

4.3.3. Moyens à mettre à disposition par le pouvoir adjudicateur et/ou d'autres parties

Un espace de travail sera mis à la disposition du consultant lors de sa mission au siège de la COI à Maurice. Le Consultant doit se conformer aux règlements internes de la COI durant sa mission.

5. LOGISTIQUE ET CALENDRIER

5.1. Lieu d'exécution

A distance avec des missions à prévoir au siège de la COI et dans les États membres en accord avec la COI

5.2. Date de commencement et période de mise en œuvre

La date de démarrage prévue est fixée au 1^{er} avril 2023 et la période d'exécution du marché sera de 33 mois à partir de cette date.

6. EXIGENCES

6.1 Profil du Consultant en communication

Qualifications et compétences

- Avoir un diplôme d'études supérieures de niveau BAC+3 au minimum en communication, relations publiques, journalisme, relations internationales ou tout autre domaine connexe pertinent
- Justifier d'une expérience d'au moins 5 ans dans l'élaboration et la mise en œuvre réussie de plans/stratégies de communication
- Compétences en communication digitale
- Relations presse
- Très bonne maîtrise du français et anglais à l'oral et écrit
- Forte capacité d'analyse et de synthèse
- Aptitude à présenter des exposés oraux devant divers auditoires
- Maîtrise parfaite de l'outil informatique, du Pack office et plus généralement des NTIC
- Avoir une aisance relationnelle
- Témoigner d'une expérience significative dans la conceptualisation / la réalisation d'outils de communication de qualité de divers formats (vidéo, infographie, brochures, magazines, articles...). Des compétences en graphisme (PAO-DAO) constituent un avantage

Expérience professionnelle générale

- Avoir une expérience professionnelle dans la communication institutionnelle
- Avoir une expérience dans la communication à l'échelle régionale ou internationale serait un atout

Expérience professionnelle spécifique

- Avoir une bonne connaissance des enjeux liés aux changements climatiques et à la réduction des risques de catastrophe dans les PEID ;
- Avoir une expérience avérée dans une organisation/mission internationale serait un atout ;
- Avoir les capacités à travailler de manière autonome et gérer des relations professionnelles diversifiées
- Faire preuve d'un leadership avéré et d'intégrité

6.2 Équipement

Aucun équipement ne sera acheté pour le compte du pouvoir adjudicateur / pays partenaire au titre du présent marché de services ni transféré au pouvoir adjudicateur / pays partenaire à la fin du marché. Tout équipement devant être acheté par le pays partenaire pour les besoins du présent marché fera l'objet d'un appel d'offres distinct, dans le cadre d'un marché de fournitures.

6.3 Dépenses accessoires

Pour les activités de communication ne relevant pas du contrat, un budget est disponible pour leur mise en œuvre.

6.4 Montants forfaitaires

Aucun montant forfaitaire n'est prévu dans le cadre du présent marché.

6.5 Vérification des dépenses

7 RAPPORTS

7.1 Exigences en matière de rapports

Voir l'article 26 des conditions générales. Des rapports intermédiaires doivent être établis tous les six mois pendant la période de mise en œuvre des tâches. Doivent être disponibles à la fin de la période de mise en œuvre des tâches un rapport final, une facture finale, ainsi que le rapport financier accompagné du rapport de vérification des dépenses. Le projet de rapport final doit être présenté au moins un mois avant la fin de la période de mise en œuvre des tâches.

Le contractant est tenu de fournir les rapports suivants :

Livrable	Contenu	Délai de présentation
Plan de communication du projet	Le plan de communication doit inclure l'étude du contexte et l'analyse du système de communication dans les quatre pays concernés par le projet ; les axes et les objectifs visés ainsi que les modalités de l'action	1 mois
Plan d'action pour la première année de prestation concernant	Analyse de la situation existante et plan de travail	1 mois

les activités relevant de la communication	pour les activités liées à la communication	
Extrait détaillé du plan de travail et budget annuel (PTBA) concernant les activités relevant de la communication au vu du plan de travail du projet	Détails sur les activités prévues ainsi que le budget nécessaire pour leur réalisation	1 mois
Supports de communication	Contenus de presse (radios, télévision, réseaux sociaux), affichages, prospectus, fiches pour les formations	6 mois
Rapports des missions effectués	Description des principaux résultats obtenus lors des missions effectués dans les différents pays et les recommandations qui en découlent	2 semaines après la mission
Rapport d'activité semestriel	Description succincte de l'avancement dans la réalisation des résultats tels que précisés dans plan de travail. Le rapport d'avancement (technique et financier) doit comprendre les problèmes rencontrés ; plan de travail pour les 6 mois à venir	2 semaines après la fin du semestre
Rapports de mise en œuvre des recommandations du COPIL ou des missions de revue et de supervision des bailleurs par rapport à la communication.	Détails des actions à entreprendre et des ajustements nécessaires du plan de travail pour se conformer aux recommandations du COPIL ou des missions de revue	1 semaine après le COPIL ou la revue
Rapport de fin d'activité	Description succincte de l'ensemble des réalisations du consultant en matière de communication. Le rapport final doit comprendre une description des problèmes rencontrés et des recommandations ;	1 mois après la fin du projet

7.2 Présentation et approbation des rapports

Deux copies des rapports mentionnés ci-dessus seront présentées à la COI et à la DUE. Les rapports seront rédigés en français. L'approbation de ces rapports incombe à la COI et au gestionnaire du projet.

Le consultant sera tenu de coopérer pleinement et de fournir des contributions lors de l'audit ou de l'évaluation, qui peuvent être effectués par la délégation de l'UE

* * *